

## ORDRE DU JOUR

1. Commissions municipales – Désignation des membres selon les modalités de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (à scrutin secret).
2. Commissions communales de droit commun (désignation par vote à main levée des membres extérieurs).
3. Création de la Commission d'appel d'offres (CAO).
4. Désignation de quatre délégués du conseil municipal appelés à siéger au Comité de Pilotage de la ZAC « Parc d'Activités Mios Entreprises ».
5. Désignation de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants appelés à siéger au sein de la CAO de la SEPA (scrutin secret).
6. Constitution de la liste de présentation établie par le conseil municipal de Mios de la commission communale des impôts directs (art. 1650 du CGI).
7. Désignation des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme de Mios régi sous la forme du service public à caractère administratif (9 membres dont le Maire).
8. Désignation d'un délégué suppléant de la commune de Mios au sein de l'association des Maires de la Gironde, outre le Maire, membre de droit (désignation à main levée).
9. Désignation des représentants de la commune de Mios au conseil d'administration de l'association « l'Encrier ».
10. CAP 33 – Année 2014.  
Adoption de la convention de partenariat entre le Conseil Général de la Gironde et la Commune de Mios.  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de souscrire ladite convention.
11. Vote de subventions municipales exceptionnelles aux associations ayant concouru à l'organisation des activités de l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et de la jeunesse (ARVEJ) au titre de la saison 2013-2014.
12. Epicerie sociale solidaire : accord de principe du conseil municipal de la commune de Mios à la création de ce projet porté par l'Association l'Encrier.  
Désignation de l'élu(e) missionné(e) pour participer aux commissions et en valider les étapes.
13. Instauration d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la commune.
14. Demande de subvention départementale au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) – Exercice 2014.

15. Programme de construction d'unités pédagogiques et extension du préau du groupe scolaire public « les Ecureuils » portant sur une salle de classe, une B.C.D., un hall, un atelier, des sanitaires et un préau de 140 m<sup>2</sup>.  
Attribution du marché à procédure adaptée (MAPA) au vu du rapport d'analyse des offres dressé par le maître d'œuvre de l'opération.  
Autorisation donnée à Monsieur Cédric PAIN, Maire, de signer le marché avec les entreprises dont l'offre est considérée économiquement la plus avantageuse.
16. Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
17. Fixation du prix de vente des 7 lots du lotissement communal « les Gemmeurs ».
18. Travaux d'éclairage public et d'enfouissement de réseaux. Approbation des devis estimatifs et autorisation donnée au Maire de solliciter les aides financières du SDEEG et du Conseil Général de la Gironde.
19. Avis du conseil municipal sur la demande présentée par le Directeur Général de la société SEDE Environnement en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de fabrication d'amendements organiques et de valorisation de bois pour le site Aquitaine Compost situé au lieu-dit « Landes de Pot au Pin », à Cestas.
20. Autorisation donnée par le conseil municipal de Mios à Monsieur Cédric PAIN, Maire, de signer l'acte notarié relatif à l'acquisition par la commune de Mios d'une emprise de 1960 m<sup>2</sup> environ à distraire de la parcelle cadastrée section AA n°39, appartenant à Madame Colette ROCHE, née DUPHIL, aux mêmes conditions que celles fixées par la précédente délibération en date du 21 novembre 2013 (après consultation du service France Domaine).
21. Modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme.  
Délibération du conseil municipal à l'issue de la mise à disposition.
22. Révision du plan local d'urbanisme (PLU).  
Débat au sein du conseil municipal sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) mentionné à l'article L.123-1-3 au plus tard dans les deux mois avant l'examen du projet de PLU.
23. Modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme.  
Prescription de la procédure.
24. Décision budgétaire modificative n°2.
25. Prêt non rémunéré au bénéfice du Comité des Fêtes.

26. Renonciation par le conseil municipal à l'application des pénalités dans le cadre des marchés relatifs à :
  - la fourniture et la pose d'un bardage en bac acier sur la façade ossature bois existante du gymnase de la commune de Mios,
  - l'exécution des travaux de couverture et de zinguerie des logements de l'école maternelle de Mios.
27. Demande de subvention départementale en vue du financement partiel du projet de création de parking mutualisé prévu dans la ZAC du Parc du Val de l'Eyre.
28. Demande de subvention départementale pour la construction de la salle des sports à maîtrise d'ouvrage communale.
29. Compte rendu de la décision n°3/2014 de Monsieur le Maire au conseil municipal en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant la consultation sommaire engagée par la ville de Mios en date du 28 avril 2014, en vue d'achever les travaux initialement prévus pour la grange de Lillet, suite au jugement de liquidation prononcé par le tribunal de Commerce à l'égard de la Ste MTA CONSTRUCTION.
30. Compte rendu de la décision n°4/2014 de Monsieur le Maire au conseil municipal en application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant un marché conclu avec la SA KPMG pour la réalisation d'une mission d'analyse des finances publiques et de présentation publique de ses résultats pour un montant de prestations de 12.150 € HT.
31. Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) aux fonctionnaires communaux relevant des catégories B et C et Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Elections aux fonctionnaires relevant de la catégorie A, à l'occasion des élections européennes du 25 mai 2014.